

► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 2020

Le sept septembre deux mil vingt, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le trois septembre deux mil vingt, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Annie MARSAULT, Patrice NIVault, Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN, Laura LUSSEAU.

Absents excusés :
Eric CATHELINÉAU a donné pouvoir à Karine OLIVIER
Lydie BARATON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU
Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Johann BARANGER
Marie-Sandrine GIRARD

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Monsieur le Maire accueille Madame Florence XHAARD, trésorière à Coulonges-Val d'Egray, pour détailler à l'Assemblée les différents services de la Direction Générale des Finances Publiques, dans un premier temps.

La trésorerie de Coulonges-Val d'Egray regroupe 35 communes et 3 EHPAD. Elle ne gère pas le service des impôts, uniquement la gestion publique au bénéfice des collectivités.

Lors de sa présentation, Madame XHAARD évoque la fermeture potentielle du site, dans les prochaines années et la nomination d'un chargé de mission 'finance publique', qui serait proche des communes pour continuer la prestation d'assistance comptable, comme il est fait actuellement.

Dans son second point, la trésorière détaille les aspects budgétaires de la commune et la situation financière qui reste saine et équilibrée.

Les projections de deux documents accompagnent les explications de Mme XHAARD et seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

Proposition d'ajout d'un point à l'ordre du jour

Il s'agit d'une demande de numérotation d'habitation, reçue récemment par le service urbanisme de la mairie.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'ajout de ce point à l'ordre du jour, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

URBANISME : Numérotation d'une habitation

Le service urbanisme a reçu une demande d'une administrée, suite à un dépôt de permis de construire.

Le tableau suivant détaille la situation actuelle et la proposition de nouvelle situation soumise à l'Assemblée :

Requérant	Situation actuelle	Situation nouvelle
Monsieur et Madame TASHIER Parcelle AB 108 SAINT-PARDOUX	Les Rambaudières	5 Rue du Village des Rambaudières

Après avoir exposé la situation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la dénomination au 5 Rue du Village des Rambaudières, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 juillet 2020

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 10 juillet 2020 avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 juillet 2020

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 2 juillet 2020 avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

ELECTIONS : Election du maire délégué de Saint-Pardoux

La création de la commune nouvelle entraîne de plein droit, pour chaque commune, l'installation d'un maire délégué.

Cette élection a eu lieu, le 25 mai dernier, pour le maire-délégué de Soutiers. Il s'agit maintenant d'élire le maire-délégué de la commune de Saint-Pardoux.

Un procès-verbal, affiché aux abords de la mairie, détaille la procédure de vote et le résultat du scrutin. A l'issue des votes, Monsieur Johann BARANGER a été élu maire délégué de la commune de Saint-Pardoux.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

ELECTIONS : Election des membres du CCAS

Monsieur le Maire fait lecture du courrier adressé par les services de l'Etat le 17 juillet dernier. Le Préfet invite le conseil municipal à procéder à une nouvelle élection des membres-élus du conseil d'administration du CCAS, notamment pour le vote à bulletin secret qui est obligatoire pour cette élection..

Monsieur le Maire invite donc l'Assemblée à formuler leur vote, après avoir présenté la liste de candidats n° 1 suivante :

1	Sophie AUGER	5	Martin MOREAU
2	Lydie BARATON	6	Karine MORIN
3	Patrick CLISSON	7	Audrey RIGAUDEAU
4	Annie MARSAULT	8	Marie-France TALINEAU

Il demande si d'autres candidats veulent présenter une deuxième liste. L'Assemblée répond négativement.

Le résultat des votes est le suivant : Pour la liste numéro 1 :

Nombre de votants (enveloppes déposées) 22

Nombre de suffrages déclarés nuls..... 1

Nombre de suffrages blancs 0

Nombre de suffrages exprimés..... 21

Nom de la liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste n° 1	21	Vingt-un

ASSOCIATIONS : versement des subventions

Les services de la mairie ont reçu plusieurs demandes de subvention des associations communales ou dans les environs proches qui viennent en aide aux habitants. Les établissements scolaires sont également concernés (écoles primaires, collège, MFR).

Les différentes situations financières des associations pouvant recevoir une subvention ont été étudiées en bureau municipal, dont voici le détail :

Association	Montant attribué en 2019	Montant proposé en 2020
Association communale de Chasse (pour les 2 communes)	385	340
Association Café de Gâtine	150	150
Association Les Retraités	300	300
UDAF	163	160
Gâti-sport	110	200
Banque alimentaire des Deux-Sèvres	160	160
Solidarité paysans	160	160
C-M-Maz (club musical maziérois)	500	300
Réveil musical gâtinais	0	100
Tennis club sud gâtine	130	150
Hand-ball sud gâtine	0	Reporté à une prochaine séance
TOTAL SUBVENTIONS VERSABLES	2 058	2 020



ASSOCIATIONS : versement des subventions (suite)

Pour les associations, il y a des gratuités des salles, en plus de l'aide par la subvention. La commission va travailler sur cet élément.

De plus, pour la banque alimentaire, les agents techniques interviennent, deux fois l'année, pour le transport des denrées alimentaires.

Après en avoir débattu, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'attribution détaillée ci-dessus, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

LOTISSEMENT LES CHAUMES : vente d'une parcelle communale

Monsieur le Maire a reçu un couple, Madame MAROLLEAU et Monsieur SOUCHET, résidant actuellement au 20 Village Les Chaumes, désirant acheter un terrain communal dans ce même lotissement.

La parcelle est cadastrée AB 196, d'une superficie de 966 mètres carré. Selon la délibération numéro 2020-07-02-12, validée lors du conseil municipal du 2 juillet 2020, le prix total de vente net vendeur serait de 26 460 euros. Les frais d'acte et de bornage, si nécessaire, seront à la charge de l'acheteur.

Une fois ces conditions de vente exposées, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la vente de la parcelle communale cadastrée AB 196, avec :

- 22 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Une élue souhaite quitter la séance. Elle a un pouvoir. L'Assemblée compte désormais 20 élus votants.

INVESTISSEMENT : Avenants maîtrise d'œuvre

Le premier avenant concernant le projet de la création de la maison des associations, La Francette, à Soutiers. Une première estimation a été validée lors du conseil municipal du 21 mars 2019, pour un montant de 52 349,92 euros TTC (délibération n° 2019-03-21-14), sur un montant de travaux estimé à 700 000 euros.

Le projet initial étant trop lourd à porter en terme financier, le bureau municipal a décidé de revoir, dans son ensemble, le projet, notamment en développant le volet touristique et en réduisant les coûts de rénovation du bâtiment. Ainsi, la nouvelle estimation des travaux s'élèverait entre 350 000 euros et 400 000 euros TTC.

Durant l'été, Monsieur le Maire a rencontré le maître d'œuvre, les ateliers Lambert, qui a formulé un avenant pour sa prestation, selon la nouvelle nature des travaux, dont voici le détail :

- Avant projet définitif (phase APD)5 916,00 TTC,
- Etude de projet (phase PRO)7 548,00 TTC.

Une fois les détails du projet redessinés, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'avenant formulée ci-dessous, par les ateliers Lambert, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

INVESTISSEMENT : Avenants maîtrise d'œuvre

Le deuxième avenant concernant le projet d'aménagement de sécurité à Château Bourdin, pour les tranches 6 et 7 (Rue de la Gasse aux Ecus et Rue des Douves). Le cabinet AREA URBANISME a déjà travaillé sur les tranches précédentes. C'est la raison pour laquelle il s'agit de l'avenant n°3, d'un montant proposé de 18 484,65 euros. Les élus sont satisfaits de la prestation du maître d'œuvre.

Après avoir exposé la première esquisse des travaux, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la proposition d'avenant n°3, émise par le cabinet AREA URBANISME, telle que présentée ci-dessus, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : réfection divers chemins communaux

Rue de l'Aumônerie (Cave Mets en vin) :

Travaux prévus : gestion des eaux pluviales, pose d'un avaloir et d'un revêtement en bi-couche
Montant des travaux H.T : 1 538,82 euros

Place de l'Araucaria (bibliothèque)

Travaux prévus : Enrobé en émission de calcaire, de couleur beige
Montant des travaux H.T. : 9 347,40 euros

Impasse Bergson

Travaux prévus : Revêtement en bi-couche
Montant travaux H.T. : 3 751,04 euros

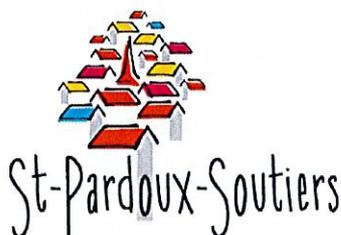
Placette du Pré de la Cure

Travaux prévus : Trottoirs, Eclairage public, Revêtement en bi-couche
Montant travaux H.T : 10 489,50 euros + 12 579,50 euros

Pour tous ces travaux, l'entreprise EIFFAGE a été retenue. La Municipalité n'a pas engagé de consultation d'entreprise car les prix proposés par l'entreprise choisie ont déjà été négociés par la communauté de communes VAL DE GATINE.

Après avoir détaillé l'ensemble des interventions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le devis d'un montant H.T. total de 37 706,66 euros, soit 45 247,99 euros TTC, proposé par l'entreprise EIFFAGE, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 1 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

INVESTISSEMENT : Plan de financement dossiers de subvention

Pour un des aménagements de travaux détaillé ci-dessus, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de déposer un dossier de subvention, au Département, dans le cadre des « mille chantiers ».

① Ainsi, le plan de financement de cette subvention pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Aménagement voirie Place du Pré de la Cure	10 489,50	Département - 1 000 chantiers	5 000,00
		Commune - Autofinancement	5 489,50
TOTAL HT DEPENSES	10 489,50	TOTAL HT RECETTES	10 489,50

Après avoir exposé la situation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement de la subvention n° 1 au Département, détaillé ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

② Un deuxième plan de financement, pour l'installation de nouveaux jeux à la salle multi-activités, pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Trampoline	4 980,00	Département - 1 000 chantiers	5 000,00
Installation et Panneau d'information	5 830,00	Commune - Autofinancement	5 810,00
TOTAL HT DEPENSES	10 810,00	TOTAL HT RECETTES	10 810,00

Après avoir exposé la situation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement de la subvention n° 2 au Département, détaillé ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

③ Enfin, le plan de financement de la subvention, concernant l'aménagement de la Place de l'Araucaria, pourrait être le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Sculpture	1 500,00	Département - 1 000 chantiers	5 000,00
Travaux aménagement	9 347,40	Commune - Autofinancement	5 847,40
TOTAL HT DEPENSES	10 847,40	TOTAL HT RECETTES	10 847,40



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

INVESTISSEMENT : Plan de financement dossiers de subvention (suite)

Après avoir exposé la situation, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le plan de financement de la subvention n° 3 au Département, détaillé ci-avant, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : aménagement bureaux de la mairie

Ce point sera reporté au prochain conseil municipal car toutes les propositions financières des prestataires sollicités n'ont pas été réceptionnées.

RESSOURCES HUMAINES : recrutement d'un archiviste

La Municipalité a pris attache auprès des archives départementales pour envisager une mission de classement, tri et destruction partielle, après vérifications réglementaires, des archives de la commune de Soutiers.

Cette mission pourrait avoir lieu en début d'année 2021, par l'intervention d'un archiviste expérimenté, pour une durée d'un mois. Il y a 50 mètres linéaires de documents administratifs à vérifier, feuille par feuille, en prévoyant son reclassement ou sa destruction. Le métrage final serait de 15 mètres linéaires.

Le coût à la charge de la Municipalité serait de 1 400 euros nets, hors charges patronales, auxquels il y aura lieu d'ajouter l'achat de nouveaux linéaires pour les archives reclassées. Pour le moment, il n'est pas prévu de transfert des archives dans des locaux de la commune de Saint-Pardoux.

Après avoir détaillé l'ensemble de l'intervention, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le recrutement d'un archiviste, au début de l'année 2021, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

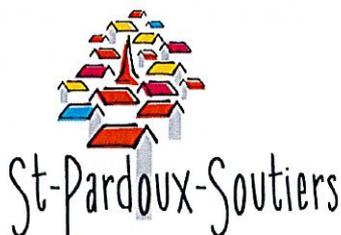
RESSOURCES HUMAINES : création de deux postes d'adjoint technique territorial

Récemment, les services communaux ont connu des mouvements de personnel avec des départs en retraite.

Ainsi, pour le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de prévoir deux ouvertures de poste au grade d'adjoint technique territorial. Les agents étant déjà sur le poste et en contrat à durée déterminée seront automatiquement promus sur les postes créés.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de valider la création des deux postes au grade d'agent technique territorial, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2020-09-01

Informations et questions diverses

➤ **Rencontre avec Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) :** Trame verte, bleue et noire. Mise en valeur des éléments de faune et de flore. Travaux à prévoir pour réhabiliter des bâtiments. Travaux en régie, par les services techniques, pour le nettoyage des espaces verts de ces sites, qui deviendraient des lieux pédagogiques et de biodiversité. Lieu de vie également pour les chauves-souris.

➤ **Aménagement bureaux mairie :** Début des travaux dans la mairie : mi-octobre. Création de 5 postes de travail, création d'une agence postale au 1^{er} janvier 2021 et d'un îlot numérique pour un accès réglementé à Internet. Amplitude horaires proposée de l'agence postale : 15 heures/semaine. Mobilier à l'effigie de la Poste. Le sujet sera débattu au prochain conseil municipal.

Deux élus souhaitent quitter la séance. L'Assemblée compte désormais 18 élus votants.

➤ **Projet Maison des Assistantes Maternelles (MAM) :** construction souhaitée en septembre 2021. Accueil prévu de 12 enfants. La demande actuelle serait motivée par la position de la commune sur l'axe routier Niort-Parthenay. Monsieur le Maire pose la question de l'implication de la Municipalité. Le sujet fait débat dans l'Assemblée et sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

➤ **Les « 24 heures de la nature »** auront lieu les 25 et 26 septembre, au Val de Flore. Découverte par les habitants de la biodiversité au jardin Val de Flore et sur un parcours de randonnée, avec un animateur.

➤ **Un concours d'agility** est programmé le 17 octobre 2020.

➤ **Le repas des Aînés** est prévu le samedi 31 octobre à 12 heures.

➤ **L'élection du conseil des jeunes** est prévue le samedi 3 octobre. Un flyer est distribué pour les jeunes concernés. Une commission est prévue, entre élus, le mardi 15 octobre prochain.

➤ Un élu demande si les trottoirs, côté du virage du cimetière, pourrait être rénovés. Les déplacements à pied avec une poussette y sont difficiles. L'élu en charge de la voirie en prend bonne note.

➤ Une conseillère s'interroge sur l'organisation des commissions communales et sur la programmation des réunions de travail, en amont d'un projet, comme celui du conseil municipal des jeunes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 34.

Le Maire,
Johann BARANGER

